

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 235 Approbation du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) pour la période 2021-2025

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 263-1 et L. 263-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'adoption du plan parisien de l'insertion par l'emploi 2021-2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa Filoche, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article Unique – Le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) est adopté pour les années 2021 à 2025.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO